

LISTE DES COUTS PAR PRESTATIONS ET PAR REGIES

Directions	Prestations existantes	Coûts (F CFA)	Situation géographique
Comité d'Adoption d'Enfants	les frais d'adoption simple et plénière pour les nationaux	240 000	
	les frais d'adoption simple et plénière pour les étrangers	540 000	
	Frais d'enregistrement	40 000	

MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE, CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
Directions	Prestations existantes	Coûts	Situation géographique
Enseignement technique, direction des examens, concours et certification	les frais de scolarité	-	
	les frais d'inscription aux examens	-	
	BAC1	8 000	
	CAP industrielle, commerciaux et artistique	6 000	
	BEP/CM-SDC	6 000	
	CAP couture, coiffure, esthétique cosmétique, hôtelier	7 000	
	BEP hôtelier	8 000	
	CFA	7 000	
	CQP	7 000	
	CEAP-PTA/C	5 000	
	BT industriels et commerciaux	15 000	
	BT agricole	15 000	
	Droit de dépôt de rapport de stage BEP hôtelier	7 000	
	Droit de dépôt de rapport de stage BT industriels et commerciaux	12 000	
	Frais de délivrance de diplômes et attestation	2 000	
	Frais de délivrance de diplômes de BT	5 000	
	Duplicata et authentification de diplôme	1 000	

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Directions	Prestations existantes	Coûts	Situation géographique
Enseignement Primaire, secondaire, direction des examens, concours et certification	les frais de scolarité	-	
	les frais d'inscription aux examens	-	
	CEPD	200	
	BEPC	1 000	
	BAC 1	3 000	
	Les frais de délivrance des diplômes CEPD et BAC1	1 500	
	Les frais de délivrance des diplômes BEPC	2 000	
	Frais de délivrance des diplômes des examens professionnels CAM, CEAP, CAP, CAP-CEG	2 000	
	les frais des rectifications des relevés de note portant des erreurs	1000	
	les frais du duplicata de relevés de notes égarés ou détériorés	2 500	

MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE

Directions	Prestations existantes	Coûts	Situation géographique
Service Interpole	quitus interpole	5000 /véhicule d'occasion	
Direction générale de la police Nationale	les amendes forfaitaires de simple police	Variable	
Direction Générale de la Documentation	les frais d'établissement de passeport	30 000	
	les frais d'établissement de la carte d'identité	5 000	
	les frais d'établissement de la Nationalité	5 000	
	les frais d'établissement de la carte de séjour	variable	

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE			
Directions	Prestations existantes	Coûts	Situation géographique
	Frais d'agrément d'ouverture	5 000 000	
Régie du Ministère	les frais de renouvellement d'agrément	2 000 000	
	Reconnaissance de diplôme	1 200 000	
Commission d'Homologation et de reconnaissance des Diplômes	les frais de reconnaissance de diplôme	10 000	
Direction de la Bibliothèque et des Archives Nationales	les frais de photocopies	-	

MINISTERE D EL'INDUSTRIE ET DU TOURISME			
Directions	Prestations existantes	Coûts	Situation géographique
Département du Tourisme	Autorisation de mise en place des établissements : hôtels, appartements, guets house, centres d'accueil, restaurants, centres de conférences, agences de voyages, agence de location de véhicules, syndicats ou regroupements de télé taxis , guide de tourisme.	Non encore opérationnelle	
Direction de l'Industrie	Frais de signature des certificats d'origines	300-5000	
	Frais de location des parcelles de terrain non bâties du domaine industriel	400f/m ² par an	
	Frais de location des bâtiments du domaine industriel, propriété de l'Etat	500f/m ² par an	
	Redevance sur location des bâtiments du domaine industriel, propriété des personnes physiques et morales	500f/m ² par an	

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION ET DE L'INTEGRATION AFRICAINE

Directions	Prestations existantes	Coûts	Situation géographique
Régie du Ministère	Frais de certification de :		
	acte de naissance	500	
	certificat de nationalité	500	
	diplôme togolais	500	
	casier judiciaire	500	
	dossier scolaire	500	
	certificat médical	500	
	carte nationale d'identité	500	
	attestation de personne à prévenir	1 000	
	attestation de prise en charge	1 000	
	certificat de célibat	1 000	
	acte de mariage	5 000	
	carte d'opérateur économique	5 000	
	dossiers d'adoption	5000	
	Liaison de Lagos rattaché à l'Ambassade du Togo à Abuja	les frais l'établissement des cartes consulaires	
les frais de légalisations			
les frais d'établissement des "laisser-passer" relatifs à l'affranchissement des frontières			
les frais d'obtention des visas des passeports			
les frais d'établissement des "laisser- passer spéciaux"			
régie de recettes auprès de la paierie de l'ambassade du Togo à Paris	les frais l'établissement des cartes consulaires	-	
	les frais légalisations		
	les frais d'établissement des "laisser-passer" relatifs à l'affranchissement des frontières		
	les frais d'obtention des visas des passeports		
	les frais d'établissement des "laisser- passer spéciaux"		

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE

Directions	Prestations existantes	Coûts	Situation
------------	------------------------	-------	-----------

			géographique
service de la Justice	les frais de casier judiciaire	250	
	les frais de jugement supplétif	2 000	
	les frais de jugement rectificatif	2 000	
	les frais d'attestation de non condamnation	1 000	
	les frais d'homologation de procès-verbal des conseils de famille	3 500	
	la caution en matière correctionnelle	Variable	
	Frais de justice	2,5% du montant	
Greffe du Tribunal	les frais d'immatriculation au registre du commerce Personne physique	5400	
	les frais d'immatriculation au registre du commerce Personne morale	8 250	
	les frais de modification au registre du commerce personne physique	2 700	
	les frais de modification au registre du commerce personne morale	4 125	
	les frais de radiation au registre du commerce	2 000	
	les frais d'inscription, de renouvellement et de radiation en cas de nantissement	15 000	

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE			
Directions	Prestations existantes	Coûts	Situation géographique
DGIPE	demande de copie d'avancement	1 000	
	demande de reprise en compte	500	

Direction du Travail et des Lois Sociales	les taxes d'autorisation d'embauche	25% du salaire soumis à la cotisation	
	les taxes de visa des contrats des étrangers	20% du salaire soumis à la cotisation	
	les frais d'étude et de visa des règlements intérieurs	10 000	
	les frais d'attestation de paiement de créance de salaire	10 000	
	les frais de certification et qualité de documents	10 000	
	les taxes de visa des contrats d'apprentissage	2 000	
Cabinet de la Fonction Publique	inscription à un des concours direct de recrutement	5 000	
	inscription au concours de l'école nationale d'administration (fonctionnaires)	10 000	
	inscription au concours de l'école nationale d'administration (non fonctionnaires)	5 000	

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE			
Directions	Prestations existantes	Coûts	Situation géographique
	Rejet des eaux usées sur la voie publique par les ménages	5000	
	Rejet des eaux usées sur la voie publique par les sociétés	100 000	
	Enfouissement des excréments humains aux lieux non autorisés	50 000 à 200 000	
	Vente d'aliment ou produits périmés ou avarié (produits	10 000 à 500 000	

Direction de l'hygiène et de l'assainissement de base	frigorifique et autres)	
	Maison sans latrine	50 000 à 200 000
	Vente de l'eau de qualité douteuse	20 000 à 1 000 000
	Création d'un dépotoir sauvage hors de la maison	200 000 à 5 000 000
	Certificat de salubrité périmé	50 000 à 100 000
	Elevage de porc en milieu urbain	200 000 à 500 000
	Défaut de carte professionnelle de santé	5 000 à 10 000/personne
	Défaut de traitement des eaux de piscine	100 000 à 1 000 000
	Abattage clandestin d'animaux	10 000 à 50 000
	Enterrement de cadavre humain dans une maison sans autorisation légale	50 000 à 500 000
	Rejet des eaux usées industrielles sans traitement	200 000 à 500 000
	Rejet des déchets des soins médicaux dans la nature	100 000 à 1 000 000
	Défaut de désinfection, désinsectisation et dératisation périodique des hôtels, bars et restaurants, maquis, sociétés de production d'eau et autres boissons et d'aliments	25 000 à 2 000 000
	Vente ou préparation de denrées alimentaires dans lieu insalubre	5 000 à 50 000
	Vente des produits laitiers (yaourt, crème) sans certificat de salubrité	5 000 à 50 000
	Défaut d'installation sanitaire (WC, urinoirs) dans les hôtels, bars, restaurant et gare routière	50 000
	Enfouissement des ordures ménagères et création d'un dépotoir sauvage à l'intérieur d'une maison d'habitation.	10 000 à 200 000
	Déversement anarchique des effluents ou des boues de vidange dans la nature	50 000 à 100 000
	Evacuation des effluents des fosses septiques, puisards dans les caniveaux ou sur les voies publiques	5 000 à 50 000

<p>Direction de l'hygiène et de l'assainissement de base</p>	<p>Production de bruits et nuisances ne respectant pas les normes ou réglementation en vigueur (les moulins, les églises, les véhicules ou motos roulant sans pot d'échappement dans les artères des agglomérations, les musiques à haut débit...) portant atteinte à la santé et à la tranquillité de la population</p>	<p>10 000- 50 000</p>	
<p>service de la médecine du travail</p>	<p>frais de construction de pathologies professionnelles</p> <p>les frais de délivrance de certificats médicaux d'aptitude</p> <p>les frais d'expertise médico-légale</p> <p>les frais d'appui technique en matière d'évaluation et de cartographie des risques</p> <p>les frais de visites médicales dans les entreprises et établissements</p> <p>les frais de surveillance du milieu et de la santé des personnels de l'administration publique, des entreprises publiques et privées</p>	<p>Non opérationnelles</p>	
<p>service de la médecine du travail</p>	<p>les frais d'études et de recherche en santé de travail</p> <p>les frais de formation en santé au travail, prévention et secours civique</p>	<p>Non opérationnelles</p>	
	<p>Homologation</p>	<p>-</p>	
	<p>Enregistrement d'un médicament innovant</p>	<p>200 000</p>	
	<p>Enregistrement d'un médicament multi source (générique)</p>	<p>200 000</p>	
	<p>Enregistrement d'un</p>		

Direction de la Pharmacie, Médicament et des laboratoires	médicament fabriqué au Togo	100 000
	Enregistrement des médicaments issus de la pharmacopée traditionnelle et médicaments à base de plantes fabriqués au Togo	25 000
	Enregistrement des médicaments issu de la pharmacopée traditionnelle et médicaments à base de plantes fabriqués hors du Togo	50 000
	Enregistrement d'un dispositif médical	200 000
	Enregistrement d'un TDR du paludisme	400 000
	Enregistrement d'un complément nutritionnel	200 000
	Enregistrement d'un produit cosmétique	200 000
	Licences pharmaceutiques	-
	Octroi de licences d'exploitation de laboratoires et firmes pharmaceutiques, fabricants de médicaments	500 000
	Autorisation de grossiste dépositaire et répartiteur	500 000
	Autorisation d'agences de promotion et d'information médicales	200 000
	Autorisation d'agences de distribution de dispositifs médicaux	200 000
	Octroi de licence d'exploitation d'officine de pharmacie privée	100 000
	Autorisation de dépôt pharmaceutique	100 000
	Cession d'officine de pharmacie privée	100 000
	Transfert d'officine de pharmacie privée	50 000
	Contrôle qualité	
	Analyse des échantillons	100 000
	Autres	
	Destruction des produits pharmaceutiques (container 20 pieds)	300 000
	Destruction des produits pharmaceutiques (container 40 pieds)	500 000
	Autorisation des études cliniques (CBRS) nationale	100 000
Autorisation des études cliniques (CBRS) internationale	500 000	

Direction de la Pharmacie, Médicament et des laboratoires	Contrôle à l'importation de médicaments et de matières premières (quantités inférieure ou égale à 20 pieds)	25 000	
	Contrôle à l'importation de médicaments et de matières premières (quantités supérieure à 20 pieds)	50 000	
Direction de la Pharmacie, Médicament et des laboratoires	Renouvellement d'autorisation	12 500-200 000	
	Enregistrement d'un médicament innovant	100 000	
	Enregistrement d'un médicament multi source (générique)	100 000	
	Enregistrement d'un médicament fabriqué au Togo	50 000	
	Enregistrement des médicaments issus de la pharmacopée traditionnelle et médicaments à base de plantes fabriqués au Togo	12 500	
	Enregistrement des médicaments issus de la pharmacopée traditionnelle et médicaments à base de plantes fabriqués hors du Togo	25 000	
	Enregistrement d'un dispositif médical	100 000	
	Enregistrement d'un TDR du paludisme	200 000	
	Enregistrement d'un complément nutritionnel	100 000	
	Enregistrement d'un produit cosmétique	100 000	
	Octroi de licences d'exploitation de laboratoires et firmes pharmaceutiques, fabricants de médicaments	250 000	
	Autorisation de grossiste dépositaire et répartiteur	125 000	
	Autorisation d'agences de promotion et d'information médicales	50 000	
	Autorisation d'agences de distribution de dispositifs médicaux	50 000	
	Octroi de licence d'exploitation d'officine de pharmacie privée	25 000	
	Autorisation de dépôt pharmaceutique	25 000	
	Nouvelles installations		

Direction des Établissements de soins et de réadaptation	Cabinet de soins infirmiers	75 000	
	Cabinet d'assistance médicale	100 000	
	Clinique d'accouchement eutocique	100 000	
	Laboratoire de prothèse dentaire	150 000	
	Centre de massage, de kinésithérapie et de rééducation fonctionnelle	100 000	
	Centre d'appareillage orthopédique	100 000	
	Centre d'optique et de lunetterie	200 000	
	Centre de radiologie et d'imagerie médicale	200 000	
	Centre d'exploration médicale	200 000	
	Cabinet médicale	150 000	
	Cabinet dentaire	150 000	
	Cabinet médicale spécialisé	175 000	
	Cabinet médicale de groupe	200 000	
	Centre médico-sociale	200 000	
	Clinique	250 000	
	Clinique spécialisée	300 000	
	Polyclinique ou hôpital	350 000	
Renouvellement			
Cabinet de soins infirmiers	40 000		
Cabinet d'assistance médicale	50 000		
Centre d'exploration médicale	100 000		
Cabinet médicale	75 000		
Cabinet dentaire	75 000		
Cabinet médicale spécialisé	90 000		
Cabinet médicale de groupe	100 000		
Centre médico-sociale	100 000		
Clinique	125 000		
Clinique spécialisée	150 000		
Polyclinique ou hôpital	175 000		
Extension ou conversion/élargissement de la gamme de l'offre de soins			
Cabinet médical en cabinet médical spécialisé	100 000		
Cabinet médical en cabinet médical de groupe	100 000		
Cabinet médical spécialisé en cabinet médical spécialisé de groupe	100 000		
Cabinet médical en clinique	125 000		
Centre médico-social en clinique	125 000		
Direction des Établissements de soins et de réadaptation			

Direction des Etablissements de soins et de réadaptation	Clinique spécialisée en clinique	150 000	
	Clinique spécialisée en clinique spécialisée de groupe	175 000	
	Clinique en polyclinique ou hôpital	200 000	
	Centre de radiologie et d'imagerie médicale	100 000	
	Centre d'exploration médicale	100 000	
	Amendes		
	Ordinaire pour les médecins, chirurgiens, chirurgiens-dentistes	500 000 à 5 000 000	
	Ordinaire pour les paramédicaux	250 000-2 000 000	
	Récidive pour les médecins, chirurgiens, chirurgiens-dentistes	5 000 000-20 000 000	
	Récidive pour les paramédicaux	2000 000- 5 000 000	

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

Directions	Prestations existantes	Coûts	Situation géographique
Direction de l'Elevage	Animaux destiné à l'exportation (par certificat)	-	
	Reptiles et oiseaux sauvage	10 000	
	Animaux domestiques	2500	
	Cheval	5 000	
	Animaux destinés à l'importation	-	
	poussin	1f/kg	
	Denrée alimentaire d'origine animale destinée à la consommation personnelle hors Togo 1-15 kg	2 500	
	Denrée alimentaire d'origine animale destinée à la consommation hors Togo 1-1000 kg	10 f/kg	
	Denrée d'origine animale destinée à la commercialisation hors Togo (produits laitiers et autres)	1 f/kg	
	Nageoires de requin, sous-	15 f/kg	

Direction de l'Elevage	produit d'élevage (corne, os, bile...) cuir et peau destiné à l'exportation		
	Frais d'emportage (tout produit confondu)	03f/kg	
	Frais de dépotage de viande, aliment pour animaux	03f/kg	
	Produits halieutiques	0.70 f/kg	
	Produits laitiers, conserve et autre denrées alimentaire d'origine animale	1.5f/kg	
	frais de visite d'audit sanitaire des établissements	20 000 f/établissement	
	Agrément sanitaire	-	
	Etablissements (producteurs, transformateurs, importateurs, exportateurs)	300 000/agrément	
	Etablissements (distributeurs, demi grossistes)	150 000f/agrément	
Etablissements de vente au détail	25 000 /agrément		
Expertise sanitaire (audit des navires de pêche)	300 000 f/navire		
Direction de la Protection des Végétaux	Frais d'inspection à l'importation :	-	
	Riz importé	100 f/tonne jusqu'à 5000 tonne	
		50 f/tonne au-delà de 5000 tonnes	
	Produit alimentaires importés : thé, pâtes alimentaires, céréales, etc....)	500 f/tonne	
	Vivres fais importés: pomme de terre, fruits, légumes (tomates, oignons, etc....)	600 f/tonne	
	Blé farine de blé, malt, orge importés, etc....)	100 f/tonne	
	Frais d'inspection à l'exportation	-	
	Végétaux ou produits végétaux exportés (café, cacao, coton, graine de coton, balle de coton, amende de Karité, noix de cajou, palmiste, soja, ricin, etc...)	200f/tonne ou fraction de tonne	
	Bouture de fleurs et fleurs exportés	500f/m3	
	Vivres exportés (tapioca, gari, maïs, haricot, cossettes, etc...)	1000 f/ tonne ou fraction de tonne	
Petite quantité transporté par les voyageurs	1000 f		

Direction de la Protection des Végétaux	Fruits et légumes destinés à l'exportation	1000 f /tonne ou fraction de tonne	
	Bois d'œuvre exportés (teck, acajou, iroko, etc)	200 f/tonne ou fraction de tonne	
	Amendes	Variables	
Direction de la Pêche et de l'Aquaculture	les frais de licences pour la pêche sur le lac de Nangbeto pour les nationaux	20 000	
	les frais de licences pour la pêche sur le lac Nangbeto pour les étrangers	30 000	
	Frais d'autorisation de pêche artisanale	-	
	Pêche à la senne tournante	50 000	
	Pêche aux filets à langouste ou cigale de mer	30 000	
	Pêche à la ligne	30 000	
	Pêche au filet à requin	20 000	
	Autres catégorie de pêche	10 000	
	Redevance pour l'exercice de la pêche industrielle pour les bateaux de longueur hors tout inférieur vingt (20) mètres	1 500 000	
	Redevance pour l'exercice de la pêche industrielle pour les bateaux de longueur hors tout compris entre vingt (20) et trente (30) mètres	3 000 000	
	Redevance pour l'exercice de la pêche industrielle pour les bateaux de longueur hors tout de plus de trente (30) mètres	4 000 000	
	Redevance pour l'exercice de la pêche sportive	20 000/pêcheur	
Amendes	50000-5 000 000		

Direction de l'Aménagement, de l'Équipement et de la Mécanisation Agricole	Frais de Visa des terrains ruraux d'une superficie inférieure ou égale à 1 hectare	15 000	
	Frais de Visa des terrains ruraux d'une superficie entre 1 hectare et 10 hectares compris	20 000	
	Frais de Visa des terrains ruraux d'une superficie comprise entre 10 hectares et 25 hectares compris	50 000	
	Frais de Visa des terrains ruraux d'une superficie supérieure à 25 hectares	2000 f/ha en sus	
	Visite de terrain pour une superficie supérieure à 25 hectares et pour des parcelles situées à la lisière des réserves de l'État	50 000	

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE			
Directions	Prestations existantes	Coûts	Situation géographique
Direction Générale de la Cartographie	Frais de production des cartes format numérique	7 500	
	Frais de production des cartes format papier AO	10 000	
	Frais de production des cartes format SHARPE	25 000	
	Frais de production des cartes de Lomé et ses environs en papier	25 000	
	Frais de production des cartes de Lomé et ses environs en version numérique SHARPE	30 000-35000	
	Frais de production des cartes de Lomé et ses environs en version numérique PDF	30 000-35 000	
	Carte IGN échelle 1/200000	5 000	
	Frais de permis de construire	10 000	
	frais des plans parcellaires sans ordre de paiement	5 000	

Direction Générale de l'Urbanisme, du Développement Municipal, de l'Habitat et du Patrimoine Immobilier	frais des plans parcellaires avec ordre de payement	2 000		
	Frais de mutation	5 000		
	Frais d'étude de plan de lotissement et d'affectation ou de rétrocession de réserves administrative	100 f/m2 pour les villes de 1 ^{ère} catégorie		
		75 f/m2 pour les villes de 2 ^{ème} catégorie		
		50 f/m2 pour les villes de 3 ^{ème} catégorie		
		25 f/m2 pour les villes de 4 ^{ème} catégorie		

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES			
Directions	Prestations existantes	Coûts	Situation géographique
Direction de l'Environnement	les amendes aux infractions environnementales	variables	
	Frais sur les huiles usagées	5% de la valeur estimée	
	Frais sur l'exportation des batteries gâtées	5% de la valeur	
	les frais de délivrances du certificat de conformité environnementales	5% de la valeur payée	
Direction régionale de l'environnement Savane, Kara, Centrale, Plateaux et Maritime	taxes sur laisser passer (charbon de bois)	100-200f/sac	
	taxes sur permis de circulation (Planches, chevrons et grumes)	80-160/pièce	
	taxes d'entreposage		
	taxes forfaitaires sur les productions de bois de feu et charbon de bois	100-200f/sac	
	les amandes aux infractions environnementales	variables	
	les amendes forestières et de braconnages	variables	
	Frais d'exportation des animaux sauvages (reptile)	200	
	Frais d'exportation des animaux sauvages (oiseaux)	1 000	
	Frais d'exportation des animaux sauvages (mammifères)	500-2 000	

Direction des Ressources Forestières	les taxes sur permis d'exportation des œuvres d'art (cites flore)	150-200	
	Redevance sur l'importation, l'exportation, la récupération et le transit des produits forestiers ligneux	100 000/conteneur	
	Frais d'autorisation de transport des produits forestiers	-	
	Planche ordinaire bois blanc	250	
	Planche ordinaire bois rouge	650	
	Planche bois rouge one and half (1,5)	650	
	Double planche bois rouge	650	
	Chevron 2/4 et 2/6	250	
	Madrier	500	
	Grume de faux teck ou autre essence naturelle	1 000	
	Perche de teck	20	
	Poteau de teck	150	
	Bille ou grume de teck	500	

MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DE LA FORMATION CIVIQUE			
Directions	Prestations existantes	Coûts	Situation géographique
Patrimoine Culturel	produit des loyers du village artisanal (stands)	4 500-10 500	
	produit des loyers du village artisanal (cantine)	17 500	
	les droits de visite des musées et sites (étrangers adultes)	2 000	
	les droits de visite des musées	1 000	

	et sites (étrangers jeunes)	
	les droits de visite des musées et sites (nationaux adultes)	1 000
	les droits de visite des musées et sites (nationaux étudiants)	500
	les droits de visite des musées et sites (nationaux élèves)	100
	les droits de visite des musées et sites (nationaux enfants)	50
	la commission sur les ventes des boutiques du village artisanal	10%
	les droits d'inscription pour l'apprentissage	3 000
	Frais d'avis et communiqués divers	Par diffusion
	Frais d'avis de décès	1 000
	Frais d'avis de remerciement, messe et funérailles	1 500
	Communiqué à caractère publicitaire ou commerciale	3 000
	Avis de réunion	500
	Avis de fête traditionnelle	1000-1 500
	Avis de recherche	1 000
	Avis de ventes aux enchères	3 000
	Avis de création d'établissement scolaire du 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} degré	3000
	Avis de création d'établissement scolaire spécialisé	3000
	Avis de convocation pour les acquéreurs de terrain litigieux	3000
	Avis de perte, de disparition et de convocation	500
	Disque demandé	500
	Diffusion de spot	5000 /diffusion/langue
	Publireportage pour les établissements (3mn) 4 diffusions	75 000
	Publireportage pour les établissements financiers (3mn) 4 diffusions	100 000
	Les grandes émissions	
Radio Lomé	L'As et la cagnotte (émission de jeux avec appels téléphoniques (60 mn du lundi à vendredi)	50 000
	Carte sur table (samedi de 9h-	75 000

	10h)		
Radio Kara	Frais d'avis et communiqués divers		
	Frais d'avis de décès	1 000	
	Frais d'avis de remerciement, messe et funérailles	1 500	
	Communiqué à caractère publicitaire ou commerciale	3 000	
	Avis de réunion	500	
	Avis de fête traditionnelle	500-1000	
	Avis de recherche	1 000	
	Avis de ventes aux enchères	3 000	
	Avis de création d'établissement scolaire du 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} degré	3000	
	Avis de création d'établissement scolaire spécialisé	3000	
	Avis de convocation pour les acquéreurs de terrain litigieux	2000	
	Avis de perte, de disparition et de convocation	500	
	Disque demandé	500	
	Diffusion de spot	5000 /diffusion/langue	
	Publireportage pour les établissements (3mn) 4 diffusions	75 000	
	Publireportage pour les établissements financiers (3mn) 4 diffusions	100 000	
Radio Kara	Les grandes émissions		
	L'As et la cagnotte (émission de jeux avec appels téléphoniques (60 mn du lundi à vendredi	50 000	
	Carte sur table (samedi de 9h-10h)	75 000	
TVT	Spots des grandes sociétés (téléphonie, banque, assurances et autres	30 000-150 000	
	Spots des PME-PMI	30 000-120 000	
	Bande annonce ou spots événementielles	30 000-120 000	
	Avis de décès	5 000	
	Avis de publicité	25 000	
	Communiqués divers (télé services)	10 000	
	Communiqués divers (JT 20h)	100 000	
	Bandes annonces, couverture médiatique des Grande sociétés	300 000-500 000	
	Bandes annonces, couverture médiatique des PME/PMI	200 000-400000	
	Bandes annonces, couverture	150 000-300 000	

	médiatique des institutions Etatiques, chancelleries, organisme internationaux à caractère sociale, ministères, société civiles, organismes internationaux humanitaires, associations, ONG etc....		
	Emission débat au studio de la TVT	1 000 000-2 000 000	
	Emission débat hors TVT	2 000 000-3 500 000	
	Retransmission en direct spectacles, évènements hors TVT	3 000 000-7 000 000	
	Fabrication documentaires	1 500 000-3 500 000	
	Diffusion documentaires	50 000-1 500 000	

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS

Directions	Prestations existantes	Coûts	Situation géographique
	POUR LA REGIE		
	délivrance de l'autorisation de transport pour carte de taxi/ numéro portière	5200	
	renouvellement l'autorisation de transport pour carte de taxi	1700	
	changement de numéro portière en cas de réinstallation dans une autre région	5200	
	établissement du duplicata pour l'autorisation de transport pour carte de taxi/numéro portière	3200	
	défaut de renouvellement de l'autorisation de transport pour carte de taxi	3400	
	délivrance de la carte de transport inter urbain pour véhicule de 5 places	7 200	
	délivrance de la carte de transport inter urbain pour véhicule de 09 à 15 places	15 300	
	renouvellement de la carte de transport inter urbain pour véhicule de 5 places	3 700	
	renouvellement de la carte de transport inter urbain pour véhicule de 09 à 15 places	5 200	
	établissement du duplicata pour la carte de transport inter urbain pour véhicule de 5 places	5 200	
	défaut de renouvellement du certificat international	8 000	
	délivrance du permis international pour la catégorie A	5 200	

Direction des Transports Routiers et Ferroviaires

Direction des Transports Routiers et Ferroviaires	délivrance du permis international pour les catégories B, F	10 300
	délivrance du permis international pour les catégories C, D, E	12 300
	renouvellement du permis international pour la catégorie A	3 200
	renouvellement du permis international pour les catégories B, F	7 200
	renouvellement du permis international pour les catégories C, D, E	10 300
	établissement du duplicata du permis international pour la catégorie A	4 200
	établissement du duplicata du permis international pour les catégories B, F	8 200
	établissement du duplicata du permis international pour les catégories C, D, E	13 300
	défaut de renouvellement du permis international pour la catégorie A	6 400
	défaut de renouvellement du permis international pour les catégories B, F	14 400
	défaut de renouvellement du permis international pour les catégories C, D, E	20 600
	délivrance de l'autorisation de transport des produits dangereux	151 000/an/véhicule
	renouvellement de l'autorisation de transport des produits dangereux	76 000/an/véhicule
	défaut de renouvellement de l'autorisation de transport des produits dangereux	151 000/an/véhicule
	délivrance de l'autorisation de transport des produits polluants	20 500/an/véhicule
	renouvellement de l'autorisation de transport des produits polluants	10 500/an/véhicule
	défaut de renouvellement de l'autorisation de transport des produits polluants	20 500/an/véhicule
	délivrance de l'autorisation corbillards	50 500/an/société
	renouvellement de l'autorisation corbillards	25 500/an/société

Direction des Transports Routiers et Ferroviaires	défaut de renouvellement de l'autorisation corbillards	50 500/an/société
	délivrance de l'autorisation de télé-taxi	50 500/an/société
	renouvellement de l'autorisation de télé-taxi	25 500/an/société
	défaut de renouvellement de l'autorisation de télé-taxi	50 500/an/société
	délivrance de l'autorisation de convoi exceptionnel	101 000/convoi
	renouvellement de l'autorisation de convoi exceptionnel	50 500/convoi
	défaut de renouvellement de l'autorisation de convoi exceptionnel	1 010 000/convoi
	délivrance de l'autorisation pour l'exploitation spéciale de ligne de transport nationale	201 000/an/société
	renouvellement de l'autorisation pour l'exploitation spéciale de ligne de transport nationale	101 000/an/société
	défaut de renouvellement de l'autorisation pour l'exploitation spéciale de ligne de transport nationale	201 000/an/société
	délivrance de l'autorisation pour l'exploitation de ligne de transport inter-état (passagers)	501 000/an/société
	renouvellement de l'autorisation pour l'exploitation de ligne de transport inter-état (passagers)	251 000/an/société
	défaut de renouvellement de l'autorisation pour l'exploitation de ligne de transport inter-état (passagers)	501000/an/société
	délivrance de l'autorisation de transport inter-état de (changement de direction)	50500/mois/véhicule
	renouvellement de l'autorisation du transport inter-état de (changement de direction)	25500/mois/véhicule
	défaut de renouvellement de l'autorisation de transport inter-état de (changement de direction)	50 500 /mois/véhicule
	frais d'étude de dossiers de demande d'agrément pour toutes catégories	25 500
	délivrance de l'agrément pour la catégorie A	176 000
	délivrance de l'agrément pour la catégorie B	176 000
	délivrance de l'agrément pour la catégorie F	176 000

Direction des Transports Routiers et Ferroviaires	délivrance de l'agrément pour la catégorie C	201 000
	délivrance de l'agrément pour la catégorie D	201 000
	délivrance de l'agrément pour la catégorie E	201 000
	POUR LA RDI	
	immatriculation pour les véhicules à 4 roues < 15CV	25 500
	immatriculation pour les véhicules à 4 roues >= 15CV	35 500
	immatriculation de véhicules pour 2 roues	10300
	mutation de véhicules pour 4 roues	15 500
	mutation de véhicules pour 2 roues	10 300
	changement de carte grise	52 00
	duplicata de la carte grise	5 200
	changement d'adresse ou de nom	8 200
	changement de moteur	20 500
	changement de châssis	20 500
	diminution de places	10 300
	augmentation de places	15 500
	dépôt de dossier pour examen de permis de conduire par catégorie pour la catégorie A	10 300
	dépôt de dossier pour examen de permis de conduire par catégorie pour les catégories B, F	25 500
	dépôt de dossier pour examen de permis de conduire par catégorie pour les catégories C, D, E	30 500

Direction des Transports Routiers et Ferroviaires	renouvellement de dossiers pour examen de permis de conduire par catégorie pour la catégorie A	8 200	
	renouvellement de dossiers pour examen de permis de conduire par catégorie pour les catégories B, F	15 500	
	renouvellement de dossiers pour examen de permis de conduire par catégorie pour les catégories C, D, E	20 500	
	renouvellement de permis de conduire pour la catégorie A	5 200	
	renouvellement de permis de conduire pour les catégories B, C, D, E, F	10 300	
	changement de permis de conduire par catégorie A	5 200	
	changement de permis de conduire par catégories B, C, D, E, F	15 500	
	duplicata de permis de conduire par catégorie pour la catégorie A	5 200	
	duplicata de permis de conduire par catégorie pour les catégories B, C, D, E, F	20 500	
Direction des Affaires Maritimes	redevance des visites de partance des navires de 50 à 250 tonneaux de jauge brute	10000	
	redevance des visites de partance des navires de 251 à 2000 tonneaux de jauge brute	20000	
	redevance des visites de partance des navires de 2001 à 10000 tonneaux de jauge brute	30000	
	redevance des visites de partance des navires de plus de 10000 tonneaux de jauge brute	40000	
	redevance par escale des navires au port autonome de Lomé et à l'appointement de Kpémé	1fcfa/tonneau de jauge brute/escale pour navires de commerce	
	redevance par escale des navires au port autonome de Lomé et à l'appointement de Kpémé	5000 FCFA/escale/pour les navires de pêche battant pavillon togolais, basés ou non	

Direction des Affaires Maritimes Direction des Affaires Maritimes		à Lomé	
	redevance par escale des navires au port autonome de Lomé et à l'appointement de Kpémé	10 000Fcfa/escale/pour les navires de pêche étrangers	
	redevance de sécurité maritime	10 centimes de dollar /tonne de marchandises embarquées et débarquées	
	pénalité de retard dans le paiement des droits et taxes excédant 3 mois	5% du montant fixé	
	taxe initiale ou droit de 1ère immatriculation de navire de 20 à 7500 tonneaux de jauge nette	1,50usdol/tx	
	taxe initiale ou droit de 1ère immatriculation de navire de 7501 à 15000 tonneaux de jauge nette	1,30usdol/tx	
	taxe initiale ou droit de 1ère immatriculation de navire de 15001 à 50000 tonneaux de jauge nette	1,20usdol/tx	
	taxe initiale ou droit de 1ère immatriculation de navire de 50000 à plus tonneaux de jauge nette	1,00usdol/tx	
	taxe annuelle par tonneau de jauge nette	0,50usdol	
	droit d'émission de certificat provisoire d'immatriculation	100 us dol	
	droit d'enregistrement des hypothèques	250 us dol	
	droit de délivrance d'un certificat de radiation d'une copie certifiée ou de tout autre document	50 us dol	
	frais de dossier pour première inscription	150 us dol	
	frais de secrétariat annuel	150 us dol	
	frais annuel de commission d'enquête	300 us dol	

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Directions	Prestations existantes	Coûts	Situation géographique
Direction des Finances	Néant	1000	
		1000	
		-	

		-	
		-	
		-	
		-	
		500	
		25 000	
		50	
		50 000	
Direction du Matériel et du Transit Administratif	Néant	-	
		75 000	
DAC	les frais de location des salles de conférences ENTENTE et CEDEAO aux projets, association ou particuliers	50 000	
	les frais de location des salles de conférences ENTENTE et CEDEAO aux mutuels	35 000	
DAC	les frais de location de la cantine du CASEF	25 000	
	les frais de location de la cafétéria du CASEF	10 000	
ARMP	Néant	50 000	
DADC	Recettes de location et de cession d'immeuble		

MINISERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Directions	Prestations existantes	Coûts	Situation géographique
Régie du ministère	Frais autorisation de transfert et de mutation		
	Frais de dossiers pour l'obtention des récépissés des :	-	
	associations, des syndicats, des groupements, des Coopératives, des mutuelles d'épargne et de crédit	15 000	
	congrégations religieuses, des associations de culte traditionnel	20 000	
	ordres philosophiques	75 000	
	associations étrangères exerçant au Togo, des fondations et des associations religieuses	150 000	

MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE

Directions	Prestations existantes	Coûts	Situation géographique
	frais de vérification d'instrument mécanique de moins de 20kg de portée avec zone de vérification de 1 à 5	2500	
	frais de vérification d'instrument mécanique de moins de 20kg de portée avec zone de vérification de 6 à 11	5000	
	frais de vérification d'instrument électronique de moins de 20kg de portée avec zone de vérification de 1 à 5	5000	
	frais de vérification d'instrument électronique de moins de 20kg de portée avec zone de vérification de 6 à 11	10000	
	frais de vérification d'instrument mécanique porté supérieur ou	5000	

Direction du Conditionnement et de la Métrologie Légale	égale à 20 kg avec zone de vérification de 1 à 5		
	frais de vérification d'instrument mécanique porté supérieur ou égale à 20 kg avec zone de vérification de 6 à 11	10000	
	frais de vérification d'instrument électronique de portée supérieur ou égale à 20 kg avec zone de vérification de 1 à 5	10000	
	frais de vérification d'instrument électronique de portée supérieur ou égale à 20 kg avec zone de vérification de 6 à 11	20000	
	les frais d'analyses de café	4000	
	les frais d'analyses de cacao	60 000	
	les frais d'analyses de noix de cajou	60 000	
	les frais d'analyses de palmiste et coque de palmiste	50000	
	les frais d'analyses de graine de coton	50000	
	les frais d'analyses de karité	50000	
	les frais d'analyses d'arachide	50000	
	les frais d'analyses de sésame	50000	
	les frais d'analyses de coprah	50000	
	les frais d'analyses de soja	50000	
	les frais d'analyses d'huiles, beurres	50000	
	les frais d'analyses de gari	40000	
	les frais d'analyses de tapioca	40000	
	les frais d'analyses du haricot	40000	
	les frais d'analyses du maïs	40000	
	les frais d'analyses de gingembre	40000	
	les frais d'analyses de riz	40000	
les frais d'analyses de blé	40000		
les frais d'analyses de piment	40000		
redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: volucompteurs de débit maximal de 100m3/ exclu à	20 000		

Direction du Conditionnement et de la Métrologie Légale	200m ³ /h exclu (étalonnage)		
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: volucompteurs de débit maximal de 100m ³ / exclu à 200m ³ /h exclu (vérification)	10 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: volucompteurs de débit maximal de 50 m ³ / exclu à 100 m ³ /h exclu (étalonnage)	15 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: volucompteurs de débit maximal de 50 m ³ / exclu à 100 m ³ /h exclu (vérification)	7 500	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: compteur continu de cabine routière de débit maximal supérieur à 3m ³ /h (étalonnage)	10 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: compteur continu de cabine routière de débit maximal supérieur à 3m ³ /h (vérification)	5 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: compteur continu de cabine routière de débit maximal inférieur ou égal à 3m ³ /h (étalonnage)	8 000	
Direction du Conditionnement et de la Métrologie Légale	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: compteur continu de cabine routière de débit maximal inférieur ou égal à 3m ³ /h (vérification)	4 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: pont bascule à poids tombants de 80 à 100 tonnes (étalonnage)	85 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: pont bascule à poids tombants de 80 à 100 tonnes (vérification)	70 000	

	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: pont-basculé électronique s de 80 à 100 tonnes (étalonnage)	85 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: pont-basculé électronique s de 80 à 100 tonnes (vérification)	70 000	
Direction du Conditionnement et de la Métrologie Légale	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: pont basculé à poids tombants de 60 tonnes (étalonnage)	75 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: pont basculé à poids tombants de 60 tonnes (vérification)	65 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: pont basculé mixte (à leviers avec indicateurs numérique) de 50 à 80 tonnes (étalonnage)	80 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: pont basculé mixte (à leviers avec indicateurs numérique) de 50 à 80 tonnes (vérification)	70 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: pont basculé mixte (à leviers avec indicateurs mécanique et numérique) de 50 à 80 tonnes (étalonnage)	80 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: pont-basculé électronique de 60 tonnes (vérification)	65 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: pont basculé à poids tombants de 50 tonnes (étalonnage)	70 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: pont basculé à poids tombants de 50 tonnes (vérification)	60 000	

Direction du Conditionnement et de la Métrologie Légale	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: pont-basculé électronique de 50 tonnes (étalonnage)	70 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: pont-basculé électronique de 50 tonnes (vérification)	60 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: pont basculé à poids tombants de 10 à 40 tonnes (étalonnage)	60 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: pont basculé à poids tombants de 10 à 40 tonnes (vérification)	50 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: pont-basculé électronique de 10 à 40 tonnes (étalonnage)	60 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: pont-basculé électronique de 10 à 40 tonnes (vérification)	50 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule électronique de 2 à 10 tonnes (étalonnage)	45 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule électronique de 2 à 10 tonnes (vérification)	40 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule automatique de 2 à 10 tonnes (étalonnage)	37 500	
Direction du Conditionnement et de la Métrologie Légale	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule automatique de 2 à 10 tonnes (vérification)	32 500	

	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule mécanique romaine de 2 à 10 tonnes (étalonnage)	37 500	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule mécanique romaine de 2 à 10 tonnes (vérification)	32 500	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule électronique de 1 à 2 tonnes (étalonnage)	37 500	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule électronique de 1 à 2 tonnes tonnes (vérification)	32 500	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule automatique de 1 à 2 tonnes (étalonnage)	35 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule automatique de 1 à 2 tonnes (vérification)	30 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule mécanique romaine de 1 à 2 tonnes (étalonnage)	35 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule mécanique romaine de 1 à 2 tonnes (vérification)	30 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule électronique de 300 à 1000 kg (étalonnage)	35 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule bascule électronique de 300 à 1000 kg(vérification)	30 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule automatique de 300 à 1000 kg	27 500	

Direction du Conditionnement et de la Métrologie Légale	(étalonnage)		
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule automatique de 300 à 1000 kg(vérification)	22 500	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule mécanique romaine de 300 à 1000 kg (étalonnage)	22 500	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule mécanique romaine de 300 à 1000 kg(vérification)	17 500	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule électronique de 100 à 300 kg (étalonnage)	17 500	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule électronique de 100 à 300 kg (vérification)	12 500	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule automatique de 100 à 300 kg (étalonnage)	17 500	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule automatique de 100 à 300 kg (vérification)	12 500	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule mécanique romaine de 100 à 300 kg (étalonnage)	17 500	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule mécanique romaine de 100 à 300 kg (vérification)	12 500	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule électronique de 60 à 100 kg (étalonnage)	15 000	

Direction du Conditionnement et de la Métrologie Légale	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule électronique de 60 à 100 kg (vérification)	10 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule automatique de 60 à 100 kg (étalonnage)	15 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule automatique de 60 à 100 kg (vérification)	10 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule mécanique romaine de 60 à 100 kg (étalonnage)	12 500	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule mécanique romaine de 60 à 100 kg (vérification)	7 500	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance romaine de 100 à 200 kg (étalonnage)	12 500	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance romaine de 100 à 200 kg (vérification)	10 000	
Direction du Conditionnement et de la Métrologie Légale	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance romaine de 50 à 100 kg (étalonnage)	12 500	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance romaine de 50 à 100 kg (vérification)	5 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance électronique de 15 à 60 kg (étalonnage)	10 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance électronique de 15 à 60	3 750	

	kg(vérification)		
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance automatique de 15 à 60 kg (étalonnage)	10 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance automatique de 15 à 60 kg(vérification)	3 500	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: bascule romaine de 15 à 60 kg (étalonnage)	10 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance romaine de 15 à 60 kg(vérification)	3 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance électronique de 1 à 15 kg (étalonnage)	8 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance électronique de 1 à 15 kg (vérification)	3 000	
Direction du Conditionnement et de la Métrologie Légale	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance automatique de 1 à 15 kg (étalonnage)	8 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance automatique de 1 à 15 kg (vérification)	2 750	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance Roberval de 25 à 60 kg (étalonnage)	8 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance Roberval de 25 à 60 kg (vérification)	2 500	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance	8 000	

	Roberval de 10 à 25 kg (étalonnage)		
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance Roberval de 10 à 25 kg (vérification)	2 250	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance Roberval de 2 à 10 kg (étalonnage)	8 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance Roberval de 2 à 10 kg (vérification)	1 750	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance à ressort de 50 à 100 kg (étalonnage)	4 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance à ressort de 50 à 100 kg (vérification)	2 500	
Direction du Conditionnement et de la Métrologie Légale	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance à ressort de 20 à 50 kg (étalonnage)	3 500	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance à ressort de 20 à 50 kg (vérification)	2 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance à ressort de 5 à 20 kg (étalonnage)	2 500	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance à ressort de 5 à 20 kg (vérification)	1 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance pèse personne (étalonnage)	1 200	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les	1 000	

	sociétés agréées: balance pèse personne (vérification)		
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance pèse lettre (étalonnage)	1 200	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: balance pèse lettre (vérification)	1 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: poids de 5 à 20kg (étalonnage)	10 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: poids de 5 à 20kg (vérification)	5 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: poids de 500g à 2kg (étalonnage)	10 000	
Direction du conditionnement et de la métrologie légale	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: poids de 500g à 2kg (vérification)	5 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: poids de 1g à 200g (étalonnage)	10 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: poids de 1g à 200g (vérification)	5 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: location de poids/tonne/jour (étalonnage)	10 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: utilisation du matériel de l'état concernant le poids (étalonnage)	10 000	
	redevances de supervision de travaux de vérification pour les sociétés agréées: utilisation du matériel de l'état concernant le véhicule (étalonnage)	10 000	
	Frais d'autorisation de mise en consommation sur le marché	15000	
amende sur faux poids, mesures ou autres appareils inexacts	50 000 à 5 000 000		
amende sur défaut	50 000 à 10 000 000		

Direction du commerce intérieur et de la promotion du secteur privé	d'autorisation d'installation		
	amende sur défaut d'enseigne	50 000 à 10 000 000	
	amende sur la non-conformité du nom de l'enseigne sans rapport avec le nom sur la carte	50 000 à 10 000 000	
	amende sur défaut de publicité de prix ou d'affichage de prix	50 000 à 5 000 000	
Direction du commerce intérieur et de la promotion du secteur privé	amende sur la vente des produits périmés	50 000 à 5 000 000	
	amende sur vente des produits frelatés (produits falsifiés, médicaments, solani, pure water, tisane sans l'autorisation...)	50 000 à 5 000 000	
	amende sur manque de facture, de reçu ou de notification de frais	50 000 à 5 000 000	
	amende sur les ventes de produits interdites	50 000 à 5 000 000	
	amende sur le non-respect des prix fixés par l'état(ciment, les produits de la brasserie, les fers à béton, les tôles et autres....)	2 000 000 à 10 000 000	
	amende pour le refus de se présenter pour notification d'une infraction	250 000 à 5 000 000	
	frais d'organisation des manifestations commerciales (foire et salon)	200 000	
	Délivrance de carte d'acheteur de produit	5 000/ carte établie	
	Frais de calibrage de café	9 500/ tonne	
	Frais de nettoyage de soja	5 500/tonne	
	frais sur contrôle de produits et services objets de publicité commerciale au Togo	10 000	
	Frais d'établissement des cartes d'importateur et d'exportateur hors CEDEAO	38 500	
	Direction du Commerce Extérieur Frais d'établissement des cartes d'importateur et d'exportateur pour les nationaux et ceux de la zone CEDEAO	15 000	

MINISTERE DES MINES ET DES L'ENERGIE

Directions	Prestations existantes	Coûts	Situation géographique
Direction Générale des Mines et de la Géologie	Frais d'instruction du dossier de demande de permis de recherche payable avant l'instruction du dossier de demande	350 000	
	droits fixes de demande de permis de recherche payable avant l'instruction du dossier de demande	500 000	
	redevances superficielles payable à la date d'octroi de permis de recherche et chaque année par anticipation à la date de signature de l'arrêté portant attribution du permis de recherche	2 500FCFA/kilomètre carré	
	frais d'instruction du dossier de demande de d'autorisation de prospection payable avant l'instruction du dossier de demande	250 000	
	droits fixes de demande d'autorisation de prospection payable avant l'instruction du dossier de demande	300 000	
	redevance superficielle payable à la date d'octroi de l'autorisation de prospection et chaque année par anticipation à la date de signataire de la décision portant attribution de l'autorisation de prospection	500FCFA/kilomètre carré	
	frais d'instruction du dossier fixant le conditions d'octroi de permis d'exploitation des matériaux de construction continentaux (sable, latérite, gravier roulé, gravier concassé); payable avant l'octroi du permis ou son renouvellement	350 000	
	droits fixes du dossier fixant le conditions d'octroi de permis d'exploitation des matériaux de construction continentaux (sable, latérite, gravier roulé, gravier concassé); payable à la date d'octroi du permis e à chaque renouvellement	1 000 000	

Direction Générale des Mines et de la Géologie	redevances superficielles payable à la date d'octroi de permis d'exploitation des matériaux de construction continentaux (sable, latérite, gravier roulé, gravier concassé) des et chaque début d'année par anticipation	100 000 FCFA/kilomètre carré	
	frais de contrôle et d'expertise d'un bijou dont le poids est inférieur à 2 grammes	1 000	
	frais de contrôle et d'expertise d'un bijou dont le poids est compris entre 2 et 10 grammes	1 500	
	frais de contrôle et d'expertise d'un bijou dont le poids est supérieur à 10 grammes	2 000	
	frais de contrôle et d'expertise d'un lingot de métal précieux	1 000	
	frais de contrôle et d'expertise d'une pierre précieuse	1 000	
	frais de contrôle et d'expertise d'une pierre semi-précieuse	1 000	
	frais de pesée de substances minérale précieuses	50 000	
	frais de fusion d'un (01) kilogramme d'or en lingot	30 000	
	frais de contrôle et expertise de mercure	50 000	
	droit relatif à la vente des substances minérales précieuse et semi-précieuse au Togo	4,5% de la valeur mercuriale (dont 3% à la douane et 1,5% à l'administration des mines)	
	pénalité du non-respect de la quantité minimale à réexporter annuellement fixée par arrêté du ministre chargé des mines	30% sur la garantie constituée de 20 000 000 FCFA	
	amende de pour extraction illicite, d'achat ou à la vente des substances minérales; dans ces cas, ces substances sont saisies et leur confiscation est prononcée par les tribunaux	1000 000 à 5000 000	
	amende d'un opérateur a fait sciemment une fausse déclaration pour obtenir un titre minier ou une autorisation de commercialisation ou tient sciemment de faux registres, plans, livres de comptes ou autres documents ou dépose sciemment de faux rapports ou	1 000 000 à 5 000 000	

	autres documents		
Direction Générale des Mines et de la Géologie	amende pour exploitant qui contrevient, de façon grave et répété, aux obligations concernant l'hygiène ou la sécurité des personnes, des biens, ou aux obligations sur l'environnement, un gisement ou autres aspects techniques	1 000 000 à 5 000 000	
	amende pour exploitant pour manque, de façon substantielle et répétée, à des obligations administratives ou fiscales	1 000 000 à 5 000 000	
	amende pour exploitant qui détruit, déplace ou modifie d'une façon illicite des bornes de délimitation des périmètres	100 000 à 1 000 000	
	amende pour exploitant qui falsifie les inscriptions portées sur un titre minier ou une autorisation de commercialisation	100 000 à 1 000 000	
	amende pour toute personne qui achète des substances minérales auprès d'une personne qui n'est pas titulaire de titre minier, sans prendre les précautions d'usage pour connaître le statut de la personne avec laquelle il traite	100 000 à 1 000 000	
	amende pour exploitant qui conduit les activités d'une manière qui ne respecte pas les règles de l'art ou qui met en danger des personnes, des biens, l'environnement ou gisement	100 000 à 1 000 000	
	amende pour exploitant qui manque d'effectuer, en temps utile, un paiement dû au gouvernement, sauf en cas de contestation de bonne foi	100 000 à 1 000 000	
	amende pour exploitant qui refuse d'accorder à l'administration l'accès aux activités ou aux registres, plans, livres de comptes et autres document ou d'exécuter un ordre légitime émanant du directeur général ou de ses agents	100 000 à 1 000 000	
Direction Générale des Mines et de la Géologie	amende pour exploitant qui néglige de tenir les registres, les plans, les livres de comptes	500 000 à 1 000 000	

	et autres documents d'une manière complète, exacte et à jour		
	amende pour exploitant qui néglige de déposer des rapports et autres documents en temps utile	500 000 à 1 000 000	
	amende pour exploitant qui manque de mener ses activités d'une manière régulière et prudent ou d'observer des règlements ou des instructions, même si cela ne met pas en danger l'hygiène ou la sécurité des personnes et des biens ou l'environnement ou un gisement.	500 000 à 1 000 000	
	frais d'instruction des dossiers de demande	350000	
	autorisation de prospection	10 000 000	
	renouvellement d'autorisation de prospection	15 000 000	
	permis d'exploitation ou permis de recherche	25 000 000	
	renouvellement de permis d'exploitation ou de permis	50 000 000	
	autorisation provisoire d'exploitation	100 000 000	
	autorisation définitive d'exploitation	200 000 000	
	concession d'exploitation	500 000 000	
Direction Générale des Hydrocarbures	autorisation de construction et d'exploitation de station-service : hors classe (volume supérieur à 100 m3)	5 000 000	
	autorisation de construction et d'exploitation de station-service 1ere classe (volume compris entre 81 et 100m3)	3 500 000	
	autorisation de construction et d'exploitation de station-service 2ème classe (volume compris entre 51 et 80 m3)	2 500 000	
	autorisation de construction et d'exploitation de station-service 3ème classe (volume compris	1 500 000	

	entre 31 et 50 m3)		
	autorisation de construction et d'exploitation de station-service 4ème classe (volume intérieur ou égal 30 m3)	1 000 000	
	autorisation de transport par camion-citerne	25 000 000	
	autorisation de transport par wagon citerne	50 000 000	
	autorisation de transport par pipeline	75 000 000	
	autorisation de construction et d'exploitation de dépôt pour produits liquides dont le volume est supérieure à 100 000m3	100 000 000	
	autorisation de constructions et d'exploitation de dépôt pour produits liquides dont le volume est compris entre 50 000 et 99 000m3	75 000 000	
	autorisation de constructions et d'exploitation de dépôt pour produits liquides dont le volume est inférieur à 50 000 m3	50 000 000	
	autorisation de construction et d'exploitation de dépôt pour produits gazeux à sphère pour gaz de pétrole liquéfié (GPL)	100 000 000	
	autorisation de construction et d'exploitation de dépôt pour produits gazeux à cigare dont le volume est supérieure à 50 000m3	50 000 000	
Direction Générale des Hydrocarbures	autorisation de construction et d'exploitation de dépôt pour produits gazeux à cigare dont le volume est inférieur ou égal à 50 000m3	25 000 000	
	autorisation de construction et d'exploitation de raffinerie	500 000 000	
	inspection annuelle des unités de stockage, de transport et de distribution pour dépôt pour produits liquides et gazeux	500 000	
	inspection annuelle des unités de stockage, de transport et de distribution pour camions citerne ou wagon citerne	300 000	
	inspection annuelle des unités de stockage, de transport et de distribution pour station-service et point de vente (région maritime)	400 000	
	inspection annuelle des unités	500 000	

Direction Générale des Hydrocarbures	de stockage, de transport et de distribution pour station-service et point de vente (région des plateaux)		
	inspection annuelle des unités de stockage, de transport et de distribution pour station-service et point de vente (région centrale)	600 000	
	inspection annuelle des unités de stockage, de transport et de distribution pour station-service et point de vente (région de la Kara)	700 000	
	inspection annuelle des unités de stockage, de transport et de distribution pour station-service et point de vente (région des savanes)	800 000	
	analyse d'un échantillon de produit pétrolier	30 000	
	certification d'un échantillon de produit pétrolier	50 000	